

Le passé antérieur et le futur antérieur

I) Formation*A) Le passé antérieur*

Auxiliaire ETRE ou AVOIR au passé simple + participe passé du verbe conjugué

Ex : PENSER
 j'eus pensé nous eûmes pensé
 tu eus pensé vous eûtes pensé
 il eut pensé ils eurent pensé

NAÎTRE
 je fus né(e) nous fûmes né(e)s
 tu fus né(e) vous fûtes né(e)s
 il fut né ils furent nés

B) Le futur antérieur

Auxiliaire ETRE ou AVOIR au futur simple + participe passé du verbe conjugué

Ex : PENSER
 j'aurai pensé nous aurons pensé
 tu auras pensé vous aurez pensé
 il aura pensé ils auront pensé

NAÎTRE
 je serai né(e) nous serons né(e)s
 tu seras né(e) vous serez né(e)s
 il sera né ils seront nés

NB : pour l'emploi de l'auxiliaire et la formation du participe passé, voir la fiche 11a ; pour l'accord du participe passé, voir la fiche 16

II) Emplois*A) Le passé antérieur*

- Le passé antérieur exprime un fait antérieur par rapport à une autre action au passé simple.
 Ex : Quand il eut achevé son travail, il se reposa en écoutant de la musique.
- Le passé antérieur peut exprimer un fait passé, vite achevé et précisé par un adverbe de temps tel que vite, bientôt, etc...
 Ex : Il eut vite fait son choix.

B) Le futur antérieur

- Le futur antérieur indique un fait futur qui devra être antérieur à une autre action future.
 Ex : Quand vous aurez terminé votre travail, vous pourrez sortir.
- Le futur antérieur peut exprimer un fait futur, considéré déjà comme accompli.
 Ex : Dans quelques mois, il aura obtenu son diplôme d'avocat.